

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-402-1930 Soldes

n° 74-402-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

TEXTE INTÉGRAL

La solde mensuelle des commis auxiliaires indigènes Alokbel Saleh Sagliir est portée à 430 francs et celle du commis auxiliaire Ibrahim Saleh à 380 francs, à compter du 1er mai 1930. Ces agents percevront, en outre, l'indemnité de charges de famille prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 172 bis du 1er mars 1930. Toutes dispositions antérieures concernant l'indemnité de sont abrogées.